

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 270
23 mai 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante-dixième (270^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 23 mai 2017, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10

ABSENCES : 01

TOTAL :

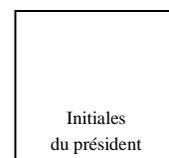
COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 25 avril 2017 (No 268) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mardi, 9 mai 2017 (No 269)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 avril 2017 (No 268) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 9 mai 2017 (No 269)
6. Autorisation du dirigeant – École Saint-Majorique (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Octroi de contrat - École Saint-Majorique - Remplacement du contrôle de charge (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
8. Octroi de contrat - École Jeanne-Mance - Réfection de l'enveloppe extérieure (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
9. Octroi de contrat - École Marie-Rivier - Réparation des murs d'amiante et cage d'escalier (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
10. Reconduction de contrat – Entretien ménager (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
11. Tarification des programmes particuliers 2017-2018 (Service des ressources financières – Dossier de décision)
12. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières (Service des ressources financières – Dossier de décision)
13. Motion de félicitations - Secondaire en spectacle (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
14. Motion de félicitations - Concours littéraire annuel de la SSJB Centre-du-Québec (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)
15. Motion de félicitations – Gala FP-FGA-SAE-RAC (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)
16. Motion de félicitations – 10^e Course des Chênes-toi – Bourret (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
17. Période réservée au comité de parents
18. Période réservée au président
19. Période réservée à la direction générale
20. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2357/2017

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Trois parents promoteurs du projet d'école alternative prennent tour à tour la parole, en l'occurrence mesdames Marie-Christine Brunelle, Caroline Auclair et Viviane Bergeron.

Madame Brunelle rectifie les propos tenus lors d'une séance antérieure, au sujet d'un bâtiment de la commission scolaire à Saint-Germain.

Pour sa part, Mme Auclair s'enquiert de la possibilité d'avoir accès aux documents constituant l'analyse du projet d'école alternative lorsque celle-ci sera complétée. Le président l'informe qu'il faudra évaluer la nature des documents, mais que certains demeureront à l'interne. Chose certaine, les motifs de la décision qui sera rendue seront clairement exposés, publiquement.

Enfin, Mme Bergeron demande au président s'il est possible de considérer l'utilisation des locaux de l'OMH de Saint-Germain pour y établir l'école alternative, une fois les travaux d'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent terminés. Monsieur le président indique que le conseil est disposé à considérer cette avenue, tout en rappelant que la commission scolaire demeure assujettie aux règles de financement du ministère de l'Éducation et qu'une telle hypothèse est difficilement envisageable dans ce contexte.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 25 AVRIL 2017 (NO 268) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 9 MAI 2017 (NO 269)

RÉSOLUTION CC : 2358/2017

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 avril 2017 (No 268) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mardi, 9 mai 2017 (No 269).

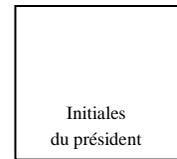
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 25 AVRIL 2017 (NO 268) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 9 MAI 2017 (NO 269)

RÉSOLUTION CC : 2359/2017

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 avril 2017 (No 268) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mardi, 9 mai 2017 (No 269).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



6. AUTORISATION DU DIRIGEANT – ÉCOLE SAINT-MAJORIQUE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public adjugé au seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme doit obtenir l'autorisation du dirigeant.

Dans le présent cas, il s'agit du contrat de remplacement du contrôleur de charge à l'école Saint-Majorique. Il s'agit d'un contrat spécifique à l'électricité, à l'instrumentation et aux contrôles.

Il y a eu deux entreprises qui ont commandé les documents sur SEAO, dont le deuxième qui agit à titre de sous-traitant au premier. Donc à titre de général responsable du projet, il y a un seul soumissionnaire soit le Groupe Cevec, et le sous-traitant Régulvar.

La période de soumission un peu tard dans l'année, la spécificité du projet touchant l'instrumentation et les contrôles peuvent expliquer le peu de soumissionnaires.

Les ingénieurs au dossier ont évalué le projet à 203 850 \$ avant taxes et la seule soumission reçue est de l'ordre de 193 515 \$ avant taxes.

Compte tenu de l'expertise du soumissionnaire et du sous-traitant, compte tenu d'un prix plutôt juste et compte tenu des délais et de la courte période estivale des travaux, il serait souhaitable de retenir les services de cette entreprise.

RÉSOLUTION CC : 2360/2017

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public adjugé au seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme doit obtenir l'autorisation du dirigeant;

CONSIDÉRANT le prix du soumissionnaire conforme à l'estimé des professionnels;

CONSIDÉRANT la période de l'année et la nécessité de réaliser les travaux durant la période estivale.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- De retenir le seul soumissionnaire conforme pour réaliser les travaux électriques à l'école Saint-Majorique.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

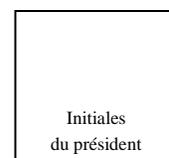
7. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINT-MAJORIQUE - REMPLACEMENT DU CONTRÔLE DE CHARGE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste au remplacement du contrôleur de charge et des contrôles pneumatiques de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 27 avril 2017.

SUITE, PAGE 5



Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 mai 2017, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 203 850 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2361/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Gaétan Delage :

- D'octroyer le contrat pour le remplacement du contrôleur de charge et des contrôles pneumatiques de l'école Saint-Majorique à l'entreprise Groupe CEVEC inc., au montant de 193 515.00 \$ (avant taxes);
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE JEANNE-MANCE - RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*.

Le projet consiste à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école.

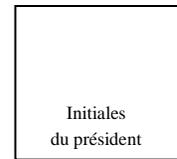
Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 8 mai 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 23 mai 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin octobre.

SUITE, PAGE 6



Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 231 200.00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2362/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Alain Charest :

- D'octroyer le contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Maçonnerie Bissonnette inc., au montant de 254 600.00 \$ (avant taxes);
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE MARIE-RIVIER - RÉPARATION DES MURS D'AMIANTE ET CAGE D'ESCALIER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réparation des murs d'amiante et de la cage d'escalier de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 13 avril 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 15 mai 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

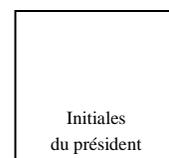
Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 224 953 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2363/2017

SUITE, PAGE 7



CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Marc Bergeron :

- D'octroyer le contrat pour la réparation des murs d'amiante et de la cage d'escalier de l'école Marie-Rivier à l'entreprise Construction Denys Ducharme inc., au montant de 149 600.00 \$ (avant taxes);
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. RECONDUCTION DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

En mai 2014, la Commission scolaire des Chênes octroyait les contrats d'entretien ménager pour certains de ses établissements. La durée de ces contrats de trois ans arrivera à échéance le 30 juin prochain. Toutefois, il y a possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires à raison d'une année à la fois.

En raison de l'analyse de la qualité effectuée en 2015 et pour faire suite à l'amélioration des résultats de la dernière analyse de 2017, il a été convenu de se prévaloir de la première année de reconduction pour poursuivre l'entretien ménager des bâtisses ciblées avec les entrepreneurs actuels pour l'année 17-18. De plus, les sondages de satisfaction des directions d'écoles concernées sont favorables à cette reconduction.

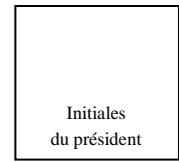
Le souhait de la commission scolaire est donc de reconduire ces contrats pour une année supplémentaire, soit jusqu'en juin 2018, pour le service d'entretien ménager aux établissements suivants :

IMMEUBLES DU GROUPE I : École Jean-Raimbault
École Jeanne-Mance
Pavillon Mayrand
Polyvalente Marie-Rivier
École La Poudrière

IMMEUBLES DU GROUPE II : Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau
CFPPR Construction
CFER

IMMEUBLES DU GROUPE III : Centre FGA Sainte-Thérèse
Centre Saint-Frédéric
CFPPR Saint-Frédéric (coiffure et esthétique)
Pavillon St-Édouard
CFPPR Marcel-Proulx
École Saint-Eugène

SUITE, PAGE 8



ÉCOLE NE FAISANT PAS PARTIE DES GROUPES CI-HAUT MENTIONNÉS :
École Sainte-Jeanne D'Arc

IMMEUBLES DU GROUPE I : ± 735 696.25\$ (avant taxes) *
IMMEUBLES DU GROUPE II : ± 223 868.69\$ (avant taxes) *
IMMEUBLES DU GROUPE III : ± 212 069.94\$ (avant taxes) *
ÉCOLE SAINTE-JEANNE D'ARC : ± 31 431.34\$ (avant taxes) *

* Estimation basée sur les coûts 2016-2017 indexés de 1.2 %/an selon l'IPC pour les produits et de 3 % pour la main d'œuvre.

RÉSOLUTION CC : 2364/2017

CONSIDÉRANT la possibilité de reconduction des contrats pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction actuelle;

CONSIDÉRANT les évaluations de la qualité effectuées par Gestion J. Leblanc inc.;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*;

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- D'autoriser la reconduction des contrats d'entretien ménager pour la Commission scolaire des Chênes pour l'année 2017-2018, pour les groupes d'immeubles suivants :

IMMEUBLES DU GROUPE I : École Jean-Raimbault
École Jeanne-Mance
Pavillon Mayrand
Polyvalente Marie-Rivier
École La Poudrière

IMMEUBLES DU GROUPE II : Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau
CFPPR Construction
CFER

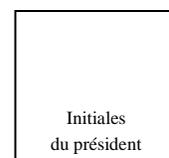
IMMEUBLES DU GROUPE III : Centre FGA Sainte-Thérèse
Centre Saint-Frédéric
CFPPR Saint-Frédéric (coiffure et esthétique)
Pavillon St-Édouard
CFPPR Marcel-Proulx
École Saint-Eugène

ÉCOLE NE FAISANT PAS PARTIE DES GROUPES CI-HAUT MENTIONNÉS :
École Sainte-Jeanne D'Arc

IMMEUBLES DU GROUPE I : ± 735 696.25\$ (avant taxes) *
IMMEUBLES DU GROUPE II : ± 223 868.69\$ (avant taxes) *
IMMEUBLES DU GROUPE III : ± 212 069.94\$ (avant taxes) *
ÉCOLE SAINTE-JEANNE D'ARC : ± 31 431.34\$ (avant taxes) *

- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



11. TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2017-2018 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin d'avoir une recommandation sur les tarifs.

Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou suite à une révision des activités du programme.

Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique.

	2016-2017	2017-2018
Musique à Jean-Raimbault	490 \$	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	307 \$	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	330 \$	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$	351 \$
Sport - étude à Marie-Rivier	455 \$	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie Rivier	418 \$	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	355 \$	355 \$
Langues à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	306 \$	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	344 \$	344 \$
Édu + à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$	404 \$
Musique à Duvernay	490 \$	500 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Charles	340 \$	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis de Gonzague	365 \$	365 \$

RÉSOLUTION CC : 2365/2017

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement compte tenu des importantes compressions budgétaires vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter.

Il est proposé par M. Israël Poulin et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2017-2018
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$

SUITE, PAGE 10

Initiales
du président

Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$
Sport - étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	355 \$
Langues à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	344 \$
Édu + à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St Louis de Gonzague et Saint-Charles	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à Saint-Louis-de-Gonzague	365 \$

Les tarifs 2017-2018 amènent les programmes en autofinancement à l'exception du programme de musique au primaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (Service des ressources financières – Dossier de décision)

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements.

La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités.

Ce document a fait l'objet de consultation auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents. Le document a aussi été présenté au comité de vérification.

RÉSOLUTION CC : 2366/2017

CONSIDÉRANT que la commission scolaire, en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, doit rendre publics les objectifs et principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit aussi faire connaître les objectifs et principes qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses propres besoins.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières ».

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. MOTION DE FÉLICITATIONS - SECONDAIRE EN SPECTACLE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2367/2017

SUITE, PAGE 11

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que les artistes des écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes ont impressionné le public et les juges et raflé plusieurs prix lors de l'édition 2017 des finales régionales de Secondaire en spectacle les 11 et 12 avril au Théâtre Belcourt, à Baie-du-Febvre;

CONSIDÉRANT que les lauréats régionaux prendront part au rendez-vous panquébécois à Sorel, en juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'une centaine de jeunes, artistes, animateurs et techniciens provenant des 16 écoles secondaires de la région étaient impliqués;

CONSIDÉRANT les honneurs mérités par les élèves de la commission scolaire :

- Catégorie « *Création-musique* », de l'école Jean-Raimbault : les percussionnistes Louis-Félix Blanchette, Antoine Cusson et Sébastien Paul pour « *Men in Black 2* ».
- De l'école La Poudrière : Charlène Beaubien et Lilipier Ruel pour leur interprétation de « *La laideur* » de Safia Nolin.
- Mention du jury : les comédiens Charlène Beaubien et Mathys Beudoin-Lecours de l'école secondaire La Poudrière, catégorie « *Création expression dramatique* » pour « *Toi et moi* ».
- Deuxième mention du jury : de l'école Jeanne-Mance, dans la catégorie « *Création-danse* » : Enrick Basaneze, Maxime Leduc et Loïc Lemaire pour leur prestation de *break dance* intitulée « *Univers* ».
- Prix de *Les Trois Accords* : les musiciens Christopher Laprise, Isaïe Ouellette et Raphaël Lavallée, de l'école Marie-Rivier.
- Bourse *Société Saint-Jean-Baptiste*, pour la qualité du français : Mégane Bernier et Darquise Dauplaise, de l'école Marie-Rivier pour le texte « *Le rideau tombe* »).

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Manon Rivard, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux lauréats de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

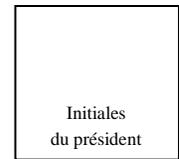
14. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCOURS LITTÉRAIRE ANNUEL DE LA SSJB CENTRE-DU-QUÉBEC (MME LYNE BÉLANGER – DOSSIER DE DÉCISION)

RÉSOLUTION CC : 2368/2017

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) a récemment tenu son gala des lauréats du 12^e concours de création littéraire « *À la rencontre d'un auteur* »;

CONSIDÉRANT que cette initiative est destinée aux élèves des écoles secondaires centricaises et qu'elle souhaite inciter les jeunes à lire des auteurs québécois, les encourager dans leur démarche de créativité et alimenter leur fierté d'écrire en français;

SUITE, PAGE 12



CONSIDÉRANT que pour la 12^e édition, un record de participation a été établi, 1 028 élèves de neuf écoles secondaires du Centre-du-Québec ayant rivalisé d'imagination en poursuivant l'histoire proposée par l'auteure Priska Poirier;

CONSIDÉRANT que de la cinquantaine de textes présélectionnés par les enseignants participants, seulement 15 se sont retrouvés parmi les finalistes;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire des Chênes se sont particulièrement démarqués, nommément :

- Marie-Soleil Tremblay (2^e secondaire), Sophie McLellan (4^e secondaire) et Olivier Hamel (5^e secondaire), tous trois de l'école Jeanne-Mance de Drummondville, gagnants de leur niveau respectif.
- Olivier Hamel a également obtenu la mention « *Distinction accordée par l'auteure* » pour le vocabulaire employé, l'originalité et la logique de son texte, mention accompagnée d'une bourse de 100 \$.
- Nicolas Marquis, Mathilde St-Pierre, Justine Bérard, Maryanne Daoust, Juliette Beaudoin, Camille-Héloïse Fournier et Éloïse Rompré de l'école Jeanne-Mance ont figuré parmi les finalistes.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux lauréats de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA DE LA FP – FGA – DU SAE ET DE LA RAC (MME LYNE BÉLANGER – DOSSIER DE DÉCISION)

RÉSOLUTION CC : 2369/2017

CONSIDÉRANT la tenue, le 18 mai 2017, du gala annuel de la formation professionnelle (FP), de la formation générale des adultes (FGA), du service aux entreprises (SAE) et de la reconnaissance des acquis de compétences (RAC);

CONSIDÉRANT l'excellence de l'organisation de l'événement;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par les membres du comité organisateur;

CONSIDÉRANT la mise en valeur exceptionnelle des élèves inscrits dans les différents programmes, lors de cet événement, de même que la reconnaissance à laquelle ils ont droit, notamment de la part des enseignants.

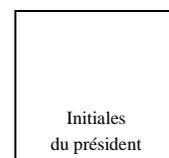
Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux organisateurs de l'édition 2017 du Gala FP-FGA-SAE-RAC.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. MOTION DE FÉLICITATIONS – 10^E COURSE DES CHÊNES-TOI - BOURRET (M. JEAN-FRANÇOIS HOULE – DOSSIER DE DÉCISION)

RÉSOLUTION CC : 2370/2017

SUITE, PAGE 13



CONSIDÉRANT le succès retentissant connu par la 10^e édition de la Course des Chênes-toi – Bourret, tenue le dimanche, 21 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un nombre record d'environ 11 700 participants ont pris part à l'événement, ce qui fait de la Course des Chênes-toi – Bourret le 2^e événement du genre en importance au Québec;

CONSIDÉRANT que les quelque 3 800 coureurs inscrits à l'épreuve de 5 kilomètres placent celle-ci parmi les cinq premières courses (de 5 km) au Canada;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant des partenaires à l'égard de la Course;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires aux organisateurs de la 10^e édition de la Course des Chênes-toi – Bourret.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Le commissaire-parent Marc Bergeron mentionne que le comité de parents s'est récemment penché sur les frais reliés aux programmes particuliers et de ce fait, sur les différentes activités de financement possibles et certaines restrictions entourant celles-ci (*ex. : Fundscrip, Scholastic*).

Le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, réitère l'invitation qu'il a lancée de discuter de ce sujet lors d'une prochaine rencontre du comité de parents, ce qui pourrait être fait au début de l'année scolaire 2017-2018.

Enfin, M. Bergeron rappelle que la rencontre de juin sera l'occasion de reconnaître, de façon particulière, l'engagement remarquable des parents dans leur milieu.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

SANS OBJET

19. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

20. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h36, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle